



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 4 septembre 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11560-2018 ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-07-9475 CONCERNANT LA
POSSESSION D'ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC, AFIN D'ADOPTER UN NOUVEAU
RÈGLEMENT QUI INCLUT L'ENCADREMENT DE LA GARDE DE
POULES PONDEUSES.**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 6 septembre 2018.

Jacques Arsenault
Greffier